PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

19 OCT. 2026

COMMUNE DE GROISY
AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Haute-Savoie communique :

Par arrêté préfectoral n°PAIC-2026-0096 en date du 19 octobre 2026 une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) d'une durée de 15 jours, **du lundi 09 novembre 2026 au lundi 23 novembre 2026 inclus**, est organisée sur la demande de Porter à Connaissance pour information préalable à la modification d'une installation classée soumise à autorisation présentée par la société SARL ECO 3R et la SARL METHAN'AIRES pour un projet d'extension d'une unité de méthanisation situé 81 Route du Chenay à 74570 GROISY.

ACTIVITE PRINCIPALE DE L'INSTALLATION

2781-2 : Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production : Méthanisation d'autres déchets non dangereux.

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, le dossier de Porter à Connaissance de ce projet de modification d'une installation existante soumise à autorisation est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie à l'adresse suivante :
https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/PPVE/PPVE

Des demandes d'informations complémentaires sur le dossier peuvent être adressées à la DDPP 74 Annecy Seynod - Service Santé Protection Animales et Environnement (SPAE) ddpp@haute-savoie.gouv.fr

Toute personne peut demander à consulter le dossier :
- à la mairie de **GROISY** pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir :
Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi et jeudi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00

et sur le site internet de la mairie de GROISY : https://www.groisy.fr

- au Pôle administratif des installations classées, au 3 rue Paul Guiton à ANNECY. La demande doit au préalable être présentée par courriel à l'adresse suivante : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr. Les documents seront mis à la disposition du demandeur aux heures qui lui seront indiquées par le service.

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, les observations et propositions pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr

A l'issue de la participation du public, l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est le Préfet de la Haute-Savoie.

Au plus tard à la date de publication de la décision prise par le Préfet de la Haute-Savoie, seront publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie - www.haute-savoie.gouv.fr - la synthèse des observations et propositions déposées par voie électronique, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que dans un document séparé les motifs de la décision.